

Mesure la performance d'un investissement financier, défini comme le taux de croissance annuel moyen de la valeur des fonds propres investis sur une période donnée.

Un multiple d'investissement de 2,0x correspond à un TRI de :
26% sur 3 ans, 19% sur 4 ans et 15% sur 5 ans

Un multiple d'investissement de 3,0x correspond à un TRI de :
44% sur 3 ans, 31% sur 4 ans, 25% sur 5 ans

Rapport entre le prix de cession des actions (et autres fonds propres), ajusté des dividendes reçus au cours de la période de détention (le cas échéant), et le montant de l'investissement initial

Valeur totale de l'actif d'une entreprise indépendamment de sa structure financière Elle est égale à la valeur des actions augmentée des dettes financières nettes

Valeur de titres = VE - dettes nettes

Fidéliser (engagement)

Motiver (se dépasser)

Aligner les intérêts avec les financiers

Quelle participation à terme

Quels droits (juridiques / actionnaires)

Quelle liquidité

Quels outils ?

Quelles contraintes en cas de départ ?

Cohérence
Calendrier
Objectifs recherchés

mais éviter les impairs en termes de :

- équité
- proportionnalité
- discrimination

Conditions de réussite :

- bonne définition des flux financiers, TRI et valorisation
- droits de transfert éventuel (nantissement, apport, transmission...)
- compréhension globale

Objectifs incitatifs

Objectifs clairs, atteignables

Lié au TRI net investisseurs après MP

SEUIL DE DÉCLENCHEMENT DU PARTAGE DE PLUS VALUE

même droit que les actions ordinaires
attention aux délais

Attributions gratuites d'actions

S'attribuent sur la durée

10% du capital (+ extension possible)

Délais de 4 ans
2 ans période d'acquisition
2 ans période de conservation

BSA et ABSA

Bons de souscription en actions

Prix de 20 à 30% de l'action

Doivent être contraintes au risque prix

ORA / OCA

Obligations remboursables/convertibles en actions

Primes sur rémunération

Fiscalité plus lourde

Intéressement et autres outils d'épargne salariale

Blocage 5 ans

Dividendes prioritaires ou préemptifs
(actions de préférence)

BSPCE

Bons de souscriptions de créateur d'entreprise

exclusion si personne morale actionnaire >25%

Clause inégalitaire du partage de performance

Via un pacte d'actionnaires

En général perte si rupture ou départ de la sté

MANAGEMENT PACKAGE

www.finadoc.com - avril 2021

RAPPELS

Rappel TRI

Rappel Multiples

Rappel VE / VT

OBJECTIFS

BASES DE DÉPART

CALIBRAGE D'UN MP

OUTILS